

*Questions orales*

**M. le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Votre entrée en matière se prolonge indéfiniment. Avez-vous une question, s'il vous plaît?

**M. Nunziata:** «Vous savez aussi bien que moi qu'en politique» . . .

**M. le Président:** Juste une question, s'il vous plaît.

**M. Nunziata:** J'aimerais poser une question à la ministre. En ce qui concerne la marche de son ministère, elle a perdu le contrôle en apparence et de fait, elle n'en assure plus la direction et elle ne sait pas ce qui s'y passe. Qui dirige son ministère? Qui prend les décisions?

**L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'être à la tête d'un ministère où 27,000 employés travaillent dans l'intérêt des autres Canadiens. Cela se voit, à mon avis, au travail qu'ils fournissent et à la façon dont les emplois sont créés au Canada.

[Français]

## LA RAISON DE L'ENVOI DE LA LETTRE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Je veux lui demander pourquoi il a écrit cette lettre à son collègue? Pourquoi a-t-il critiqué son collègue dans cette lettre?

[Traduction]

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Veuillez m'excuser, monsieur le Président, mais le fonctionnement de mon écouteur s'est révélé aussi intermittent que la question du député, que je n'ai pas entendue entièrement.

**M. le Président:** Le député peut répéter sa question.

[Français]

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Une autre fois, monsieur le Président, cette fois plus lentement. Je veux demander au vice-premier ministre: Pourquoi a-t-il écrit cette lettre à son collègue? Pourquoi a-t-il critiqué son collègue dans cette lettre? Est-ce qu'il n'a pas confiance en son collègue?

[Traduction]

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, j'ai toute confiance en la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et, malgré tous mes efforts, je ne trouve rien dans le reste de cette question péripatétique qui concerne de près ou de loin mes fonctions ministérielles.

\* \* \*

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

## LES EXPORTATIONS DE BOIS DE RÉSINEUX—LA REQUÊTE DE L'INDUSTRIE AMÉRICAINE POUR OBTENIR L'IMPOSITION D'UN DROIT COMPENSATEUR

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, est-ce que le secrétaire d'État aux affaires extérieures maintient toujours que les mesures contre le bois de construction canadien constituent une double incrimination? Par

conséquent, la situation n'aurait-elle pas justifié une réaction politique de la part du premier ministre avant la décision prise aujourd'hui?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je sais que le député ne tient pas à déformer les faits; aussi, je lui précise que lorsque j'ai utilisé l'expression «double incrimination», je faisais allusion à l'un des arguments juridiques. Il s'agit d'un argument que l'ambassadeur Gotlieb a fait valoir devant le secrétaire Baldrige il y a quelques jours.

Pour ce qui est de l'initiative à prendre maintenant, elle comporte, à mon avis, deux éléments. Premièrement, je pense qu'il faut que tous les partis fassent preuve de modération. Par exemple, le Nouveau Parti démocratique ne nous aide en rien en qualifiant la mesure de «terriblement hostile» lorsque l'on sait que ce genre de situations s'est déjà présenté auparavant dans les relations canado-américaines et que ces mesures ressortissent au pouvoir juridique des États-Unis.

Deuxièmement, j'estime très important que nous réunissions immédiatement des représentants des provinces, du gouvernement fédéral, du secteur touché et des syndicats pour trouver le meilleur moyen possible de défendre la cause canadienne. C'est pourquoi j'ai convoqué, dans une semaine à Vancouver, une réunion des provinces, du gouvernement fédéral, de l'industrie et des syndicats, ce qui permettra au Canada de faire valoir des arguments cohérents, réfléchis et forts et de l'emporter encore, comme en 1983.

## LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; une semaine trop tard, comme d'habitude, avec ce gouvernement. Le premier ministre n'aurait-il pas pu reprendre dans sa lettre l'argument de la double incrimination au sujet du bois d'oeuvre, qu'il avait lui-même fait valoir? N'aurait-il pas ainsi beaucoup mieux défendu notre cause auprès des États-Unis?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, l'Opposition demande au premier ministre de présenter des arguments juridiques, car il ajouterait ainsi son poids politique. C'est précisément ce à quoi je veux en venir. Il s'agit d'une question juridique. Une intervention politique serait néfaste au Canada en définitive et entraînerait une perte d'emplois chez nous. Nous avons présenté des arguments juridiques, et ce, à plusieurs reprises. Nous avons toujours agi dans les formes, car autrement, nous aurions fait courir au Canada des risques inutiles et nuit au règlement d'une affaire que nous comptons gagner, si nous obtenons la collaboration des députés et des autres intéressés d'un bout à l'autre du pays.